



Grand Lieu Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 42 membres.

Le conseil communautaire

Le Conseil prend les décisions, détermine les grands projets à mener sur le territoire et vote les budgets. Chacune des communes membres y est représentée proportionnellement à son nombre d'habitants.

Il est composé de la manière suivante :

- 2 représentants pour Saint Lumine de Coutais
- 3 représentants pour La Limouzinière
- 4 représentants pour les communes du Bignon, Geneston, Montbert et Saint Colombar
- 6 représentants pour La Chevrolière et Pont Saint Martin,
- 9 représentants pour Saint Philbert de Grand Lieu

[Les comptes-rendus](#)

Le bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président et de 8 Vice-Présidents, représentant chacun une commune. Son rôle est d'instruire les dossiers et projets issus du travail des commissions. Il ouvre des débats avant la présentation des sujets en conseil.

Les membres du bureau

<p>Johann BOBLIN</p> <p>Président de Grand Lieu Communauté</p> <p>Maire de La Chevrolière</p>	<p>Serge HEGRON</p> <p>Vice-président en charge de l'environnement et des transitions</p> <p>Maire du Bignon</p>	<p>Karine PAVIZA</p> <p>Vice-présidente chargée des sports et des loisirs</p> <p>Maire de Gennes</p>
<p>Frédéric LAUNAY</p> <p>Vice-président en charge des finances et de la mutualisation</p> <p>Maire de la Limouzinière</p>	<p>Jean-Jacques MIRALLIE</p> <p>Vice-président en charge des espaces et des bâtiments communautaires</p> <p>Maire de Montbert</p>	<p>Yannick FETIVEAU</p> <p>Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'énergie</p> <p>Maire de Port-de-Pois</p>
<p>Patrick BERTIN</p> <p>Vice-président en charge de l'assainissement</p> <p>Maire de Saint Colomban</p>	<p>Bernard COUDRIAU</p> <p>Vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers</p> <p>Maire de Saint Lumine de Coutais</p>	<p>Stéphan BEAUGRAND</p> <p>Vice-président en charge de la culture et de la jeunesse</p> <p>Maire de Saint-Genès</p>

Les commissions

9 commissions sont chargées d'étudier ou donner un avis sur les questions soumises au Conseil communautaire. Elles sont aussi une instance d'information sur l'état d'avancement des projets..

Liens utiles

- [Règlement intérieur 2020-2026 \(Pdf\)](#)